



# Systemes d'intelligence artificielle (SIA)

PETIT GUIDE DE L'UTILISATRICE  
OU L'UTILISATEUR



FÉDÉRATION DU PERSONNEL  
DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ  
(CSQ)



Plusieurs employeurs souhaitent que le personnel de leur école utilise l'intelligence artificielle (IA), tout comme un certain nombre de membres du personnel souhaitent l'intégrer dans leurs activités professionnelles.

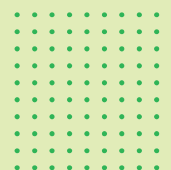
Quels sont les avantages potentiels de l'utilisation de l'IA dans un cadre scolaire?

- ✓ Un gain de temps;
- ✓ Une efficacité accrue;
- ✓ Une adaptation à la nouvelle réalité des technologies;
- ✓ Une réponse aux besoins des élèves et des parents.



Cependant, le développement rapide de l'IA et ses changements constants imposent de nombreuses précautions. Chaque gain possible peut s'accompagner de risques et de conséquences si l'IA est mal utilisée. Il est donc essentiel que toute personne qui prévoit d'utiliser l'IA le fasse de manière responsable et soit consciente des implications.

Voici quelques questions clés à vous poser avant de décider d'utiliser l'IA. →



**Si vous répondez NON à une de ces questions, il est recommandé de ne pas utiliser l'IA.**



**1**

**Ai-je l'autorisation d'utiliser l'IA dans le cadre de mon travail?**

L'IA, notamment générative, fabrique du contenu à partir d'instructions humaines. Les applications les plus connues incluent ChatGPT, SheetAI, YouChat, Gemini, DALL-E, Luma AI, etc. Assurez-vous de valider votre droit d'utilisation et qu'aucune restriction ne vous empêche d'utiliser certaines applications.

**2**

**Est-ce que j'utilise l'IA en respectant le code de vie ou la politique institutionnelle de l'école?**

Certaines politiques internes ne sont pas toujours facilement accessibles ou connues du personnel. Assurez-vous d'y avoir accès et d'avoir lu et compris ces documents. Si nécessaire, n'hésitez pas à questionner les membres de votre exécutif syndical.

**3**

**Est-ce que j'utilise l'IA librement, sans pression directe ou indirecte de mon employeur?**

Par pression, on entend toute demande de la part d'employeurs, de parents, de collègues, d'élèves, etc., qui irait à l'encontre de votre jugement professionnel et de votre autonomie professionnelle. En cas de doute, n'hésitez pas à questionner les membres de votre exécutif syndical.

**4**

**Est-ce que je respecte la confidentialité et la vie privée des personnes concernées?**

L'IA peut sauvegarder ou divulguer des informations sensibles, comme le nom d'un élève, son établissement scolaire, les erreurs commises, les commentaires en lien avec une évaluation, etc. Assurez-vous que les données fournies à l'IA ne peuvent pas être utilisées par d'autres. Notez que seule une licence payante garantit une protection des données.

**5****Est-ce que je peux vérifier l'exactitude des informations fournies par l'IA et avoir accès aux références utilisées par l'IA<sup>1</sup>?**

Le contenu généré par l'IA n'est pas toujours fiable, et il est parfois difficile de s'assurer de la véracité de tout ce qui est produit. L'exercice peut être long et complexe. En cas de doute, écarter les informations invérifiables. Mentionnez clairement les sources issues de l'IA. Pour avoir une démarche complète et transparente, indiquez l'application utilisée et le processus de questionnement et d'exigence qui ont servi à obtenir la réponse utilisée.

**6****Ai-je la conviction de ne pas avoir utilisé l'IA pour remplacer en partie ou totalement le travail d'une ou d'un collègue sans son autorisation?**

Certaines tâches sont spécifiques à un corps d'emploi. Remplacer le travail et le savoir-faire d'une ou d'un collègue par l'IA pourrait toucher sa tâche de travail et fragiliser son poste. Le risque de voir certaines tâches réduites ou éliminées par l'utilisation de l'IA pourrait éventuellement entraîner des suppressions de postes. Par exemple, une conseillère d'orientation qui produit une présentation à l'aide de l'IA aurait pu demander que la tâche soit faite par une technicienne en administration.

Le recours à l'IA pourrait aussi fragiliser la reconnaissance des expertises spécifiques à chaque corps d'emploi. Soyez en mesure de respecter les compétences spécifiques de chaque personne. Par exemple, refaire à l'aide de l'IA une évaluation d'une correction déjà effectuée par un enseignant pourrait mettre en doute son jugement professionnel et affecter sa crédibilité.

**Si vous avez répondu OUI à toutes ces questions, vous devriez pouvoir utiliser l'IA tout en respectant votre autonomie professionnelle.**

Cependant, gardez à l'esprit que le contexte reste un élément clé quand il s'agit de l'utilisation de l'IA et qu'aucune démarche n'est généralisable à cent pour cent. Ce guide est un outil de réflexion qui pourrait ne pas convenir à toutes les situations. En cas de doute, consultez les membres de votre exécutif syndical. Ils disposent de plusieurs ressources à la FPEP-CSQ pour répondre à vos questions.

<sup>1</sup> Les IA ne créent pas de contenu, mais elles utilisent ce qui est disponible sur Internet pour fabriquer le contenu demandé.

